



**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE SALERS**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

5 décembre 2014

INTRODUCTION

Nous consacrons traditionnellement notre dernier conseil communautaire annuel, d'une part, à la réalisation d'un bilan des actions conduites pendant l'année et, d'autre part, à tracer les initiatives du futur exercice en approchant l'environnement financier dans lequel nous évoluerons.

Cette séance est d'autant plus importante que nous avons renouvelé la totalité des conseillers communautaires à l'occasion des élections municipales de mars dernier. De plus, je vous rappelle que vous devez tenir régulièrement informés vos conseils municipaux respectifs de l'action de la collectivité, ce document peut vous y aider.

Si cette séance de travail consacrée aux orientations budgétaires n'est pas obligatoire dans une collectivité de notre taille, je pense qu'il est nécessaire de rappeler les axes d'interventions que nous nous sommes fixés. Toutefois, l'hésitation qui règne dans la mise en œuvre de la réforme territoriale n'est pas de nature à nous permettre de travailler dans la sérénité.

Sans revenir sur la fusion de l'Auvergne et de Rhône-Alpes qui est désormais actée, il semblerait que les départements ruraux aient de nouveau un avenir... l'absence de vision globale autour de ce projet de réforme territoriale se transforme en véritable cacophonie.

En effet, lors de ses vœux, le 18 janvier dernier à Tulle, le Président de la République rappelait qu'il n'était pas favorable à la suppression des départements qui assuraient, selon lui, une véritable cohésion sociale et territoriale. Or, le 9 avril 2014 lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre, Manuel Valls, annonçait la disparition pure et simple des départements en tant que collectivité territoriale.

Finalement, le jeudi 27 novembre devant les maires réunis en congrès, le Premier Ministre a affirmé lors de son discours que *"les conseils généraux jouent, aujourd'hui, un rôle essentiel pour garantir les solidarités sociales et territoriales..... C'est pourquoi les conseils généraux pourront être confortés sur certaines de leurs compétences de solidarité, par exemple en matière de services aux publics et d'ingénierie territoriale"*.

A cette occasion, il a par ailleurs ajouté que *"L'intercommunalité, c'est un formidable outil pour renforcer les politiques publiques locales, pour développer de nouveaux services à la population..."*. *"Ce couple commune-intercommunalité, c'est le responsable des compétences de proximités et l'architecte du développement des territoires.....doit être renforcé. Le gouvernement a souhaité que les intercommunalités puissent atteindre un seuil de 20 000 habitants.... Mais soyons réalistes, la réalité des territoires, la nature des projets, mais aussi la densité et le nombre de communes justifieront des aménagements à ce seuil. "*. *"...J'ai proposé de donner aux commissions départementales de coopération intercommunale et aux préfets de département ce pouvoir de dérogation, cette capacité de souplesse....."*

Outre les hésitations dans cette réforme, je m'interroge sur cette démarche qui vise à définir des périmètres, des structures sans aborder celles des compétences et des moyens ? Masse critique, puissance, force, mutualisation, économies d'échelles sont autant de termes avancés pour justifier l'augmentation des seuils de population des communautés de communes. Soit, mais pour faire quoi ? et avec quels moyens dévolus ?

Si certains souhaitent revoir l'architecture territoriale, n'oublions pas qu'aujourd'hui, le conseil général est un partenaire indiscutable du bloc local, au premier rang duquel les communes avec le FEC, la politique de l'habitat..., ou encore de notre communauté de communes avec le contrat de développement. Le conseil régional étant, lui même, un partenaire indispensable du Pays de Salers à travers le contrat Auvergne +. Nul doute que la disparition d'un partenaire, la disparition de la clause générale de compétence conduiront inexorablement à une baisse des soutiens financiers.

Si peu de réponses nous sont apportées à ce jour sur les transferts éventuels de compétences, entre les différentes collectivités, il est par contre avéré que nous allons devoir assumer une baisse sans précédent des dotations de l'état. Ainsi, ces dernières devraient baisser de 46 000 € en 2015, 46 000 € en 2016 et 46 000 € en 2017 après avoir enregistrées une baisse de 15 000 € en 2014, soit une perte de ressource de 278 000 € sur la période. Les fonds de compensations ne venant, quant à eux, contrebalancer que très partiellement cette diminution de dotation.

Néanmoins, nous ne devons pas céder à la résignation et poursuivre notre effort d'équipement du territoire tout en restant aux cotés des habitants à travers la politique de services que nous avons su mettre en place jusque là.

Je vous propose de continuer notre programme d'investissement pluriannuel en engageant la réalisation de l'hôtel d'entreprises qui sera localisé sur notre Parc d'Activités 360°. Ce projet vise à améliorer notre réactivité pour l'accueil de nouvelles entreprises sur notre territoire en offrant des plateformes à la location, voire quelques bureaux. De même, nous poursuivrons notre intervention en matière d'accompagnement à l'immobilier d'entreprise pour le projet de la distillerie Couderc et de Desprat Vins.

Au cours de l'exercice 2015, il conviendra d'achever le maillage de notre territoire en déchetteries, par la requalification de celle de Pleaux, dont le permis de construire est d'ores et déjà déposé. De plus, dans le cadre de notre politique en faveur de l'environnement je vous propose de nous engager dans l'aménagement d'aires de covoitages.

D'autre part, il conviendra de finaliser le plan de financement concernant la restructuration du site du Col de Légal pour 2016, qui vient d'être retenu par le Conseil Régional comme projet structurant dans la procédure "Station de Pleine Nature" et d'engager une étude sur le développement du site de Longayroux.

Nous maintiendrons nos soutiens en faveur des services à la population, que ce soit auprès des plus jeunes à travers le Relais Petite Enfance, ou nos anciens à travers l'aide au portage de repas à domicile par exemple. Toutefois, nous devrons engager une réflexion pour évaluer nos périmètres d'interventions.

Par ailleurs, il conviendra de s'impliquer dans la création d'un Syndicat Mixte qui aura en charge de porter l'élaboration du SCOT. Outre ce document de planification, nous devons élaborer un schéma de mutualisation au niveau du bloc local. Si certaines opérations, que nous conduisons déjà, peuvent largement y trouver leur place (transports scolaires, commandes groupées....), nous devons imaginer de les amplifier.

Enfin, face aux difficultés auxquelles vont être confrontées les communes, je vous propose que nous mettions en place une procédure d'intervention nous permettant de soutenir, par l'intermédiaire d'un fonds de concours, la réalisation de projets communaux intéressant le patrimoine et/ou le tourisme par exemple. Les modalités d'interventions vous seront présentées lors du vote du budget 2015.

Enfin, afin de ne pas alourdir la pression fiscale des habitants du territoire, je vous propose de confirmer pour la sixième année consécutive notre stabilité fiscale. Le contexte économique très défavorable dans lequel nous évoluons nous imposera donc encore plus de rigueur dans la gestion de notre fonctionnement et dans le suivi de nos ratios de gestions.

Bruno FAURE

LES ELEMENTS DE CONTEXTE :

Un environnement économique national très défavorable

La prévision de croissance 2014 de la France a été ramenée de +0,7 à +0,4% pour l'exercice 2014. Après 2 trimestres de stagnation un léger rebond a été enregistré pour le 3^{ème} trimestre avec +0,3%. Toutefois, selon l'INSEE, ce rebond a été soutenu par une augmentation de +3,5% des dépenses globales d'énergie. Dans le même temps, la dépense des ménages, y compris l'énergie, n'est que de +0,5% et pour le 3^{ème} trimestre consécutif l'investissement des entreprises continue de baisser. Seule la dépense publique continue de soutenir l'activité +0,5%.

Cette croissance quasi nulle pèse lourdement sur le marché de l'emploi, le nombre de chômeurs ayant atteint un triste record avec 3 460 900 personnes sans emploi, soit 10,4% de la population active (BIT). L'absence de perspectives sur le climat des affaires et sur l'emploi a conduit le gouvernement à réduire sa prévision de croissance et à construire son projet de budget 2015 sur une hypothèse de +1% contre +1,4 initialement.

L'Economie Cantalienne rechute.

Après une année 2013 très défavorable pour les entreprises cantaliennes, qui s'était traduite par une baisse importante des créations d'entreprises et des investissements productifs, un effondrement des trésoreries, une augmentation des défaillances et des licenciements, le chiffre d'affaires de ces entreprises se réorientait à la hausse sur les premiers mois de 2014. Cette tendance, vient une nouvelle fois de s'inverser à partir de juillet engendrant une contraction des marges et un nouvel effondrement des trésoreries.

Ainsi, le Cantal est le seul département d'Auvergne à enregistrer une baisse des créations d'entreprises sur un an.

A contrario, il est le seul département d'Auvergne à voir son taux de chômage baisser depuis le 1^{er} janvier 2014, avec -1,4% contre +5,7 et 5,5% pour l'Auvergne et la France, et atteindre 6,4% des actifs (BIT). Le Cantal enregistre, également, comme les autres départements d'Auvergne, à l'exception de celui du Puy de Dôme, une baisse du nombre d'emplois sur un an.

A l'image de la France, l'année 2014 est marquée, dans le Cantal, par une baisse importante des investissements publics, notamment dans la construction. Son impact négatif étant d'autant plus sensible dans un département rural comme le nôtre.

Un marché financier accommodant

Face à une perspective de croissance nulle et un risque de déflation, la BCE a adopté une mesure forte en abaissant ses taux directeurs à des niveaux historiques. Dans ce cadre, son principal taux de refinancement atteint désormais 0,05%. Ainsi, aujourd'hui les taux proposés par les établissements bancaires atteignent les niveaux les plus bas quelque soit leur maturité.

Les ressources du bloc local fragilisées

Des dotations amputées

De 2011 à 2013, nous avions dû assumer une stabilité de l'enveloppe affectée aux collectivités territoriales. En 2014, nous avons absorbé une première baisse de 1,5 milliards, se traduisant par une diminution de 840 millions pour le bloc local soit 15 000 € pour notre communauté de communes.

Le gouvernement a confirmé la réduction de ses dotations aux collectivités locales. Ces dernières baisseront de 3,67 milliards en 2015, 3,67 milliards en 2016 et 3,67 milliards en

2017. Sur la période 2014-2017 cette baisse atteindra donc 12,5 milliards sur une enveloppe normée de DGF de 41,5 milliards en 2013, soit une baisse annoncée de 30%.

Pour l'exercice 2015, la participation à l'effort de redressement des comptes publics des différentes strates de collectivités reprend la clef de répartition, proposée par le comité des finances locales, et déjà appliquée en 2014. Cette dernière reste proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chaque niveau de collectivité. L'effort sera ainsi assumé pour:

- 451 millions par les Régions
- 1,148 milliards par les Départements
- 2,710 milliards par le bloc local dont 1,450 milliards par les communes
et 621 milliards par les Intercommunalités

Incertitude sur les dotations bourg centre.

La réforme des cantons vient perturber l'attribution des dotations "bourg centre" qui restent attribuées aux communes représentant plus de 15% de la population du canton. Désormais, avec des circonscriptions de plus de 10 000 habitants, l'ensemble de nos "anciens" chefs lieux (Pleaux, Salers, Saint-Cernin) et bourgs centres (Ally, Anglards de Salers, Saint-Martin Vlx et Saint-Illide) s'en trouveront écartés à terme. Encore sécurisées pour 2015, le risque financier pour notre territoire est de l'ordre de 350 000 €.

La péréquation à l'épreuve des assemblées.

L'effort demandé aux collectivités étant sans précédent, il est tentant pour des parlementaires de territoire favorisé de vouloir limiter la péréquation qu'elle soit verticale en provenance de l'Etat mais surtout horizontale entre les différentes collectivités....

Ainsi, je vous rappelle que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait progresser en 2015 et atteindre 750 millions contre 570 millions en 2014. Dans ce cadre, la part attribuée au Pays de Salers et à ses communes pourrait atteindre 315 000 € contre 240 000 € en 2014.

A l'origine la mise en place de cette péréquation, tant souhaitée par les élus des départements ruraux à faible densité, visait à redistribuer des richesses collectées dans des secteurs favorisés aux territoires défavorisés pour permettre la réalisation de projets. Aussi aujourd'hui, il est pour moi très dommageable de constater que cet effort de solidarité est réduit à une compensation de baisse de dotation de l'Etat.

LES ELEMENTS FINANCIERS :

Le rapport des Orientations Budgétaires 2014 contenait un audit financier de notre collectivité portant sur la période 2010-2012 et réalisé par les services du Trésor Public et en particulier notre Trésorier Payeur – Pascal BONNEAU.

Je vous invite, d'ailleurs, à reprendre dans le détail ces éléments qui se trouvent dans les orientations budgétaires 2014, envoyées en mairie.

Les principales conclusions tirées par les services du Trésor Public sont :

« L'analyse financière de la Communauté de Commune du Pays de Salers laisse apparaître à la fin de l'exercice 2012 une situation globalement satisfaisante. La collectivité pratique une gestion saine de ses finances, notamment par une bonne maîtrise de ses dépenses de personnels et par la stabilité de ses effectifs.

Elle dégage notamment un excédent confortable de sa gestion annuelle qui reste stable malgré les investissements consentis.....

Elle a mené une série de programmes d'investissements conséquents les lissant dans le temps et en construisant des plans de financement réfléchis. Cela a permis au niveau d'endettement de la collectivité de rester correct grâce à un autofinancement important.

La fiscalité de la collectivité ne laisse que peu de marges de manœuvre, les taux d'imposition étant au dessus des moyennes de comparaison. Les bases d'imposition ont toutefois une bonne dynamique ce qui garantit des produits de fiscalité corrects.

A la fin de l'exercice 2012, sa situation financière est saine et équilibrée.

L'analyse financière permet cependant de détecter certaines fragilités qui nécessitent une attention particulière pour éviter de voir la situation se détériorer sur les exercices à venir. Il semble utile de les mentionner :

- *Le niveau d'endettement de la collectivité a fortement augmenté en 2012.... il a fallu recourir à l'emprunt pour un montant de 3 millions d'euros en 2012. Cette action n'est pas anormale car le niveau d'endettement était relativement bas jusqu'alors, mais la charge de remboursement de la dette va doubler en 2013 et ce poste doit faire l'objet d'une attention soutenue.*
- *La collectivité ne semble pas s'orienter vers une pause de ses investissements, le budget 2013 prévoit au contraire leur poursuite avec 1.7 millions d'euros pour les déchetteries (budget ordures ménagères) et 2.01 millions d'euros pour la modernisation du Col de Legal.*
- *La fragilité du programme d'investissement de la Coopérative de Saint-Bonnet d'un montant de plus de 4 millions d'euros reste un point de vigilance important pour les exercices à venir : la production de l'entreprise étant basée sur le lait cru, et donc sujette à problèmes en cas d'infection par des bactéries. La situation fragile de l'entreprise elle-même et les dernières actualités avec la mise en redressement judiciaire de la coopérative de Bourriannes à qui celle de Saint-Bonnet avait confié son lait en attendant la fin des travaux doivent attirer toute l'attention de la collectivité*

Sous réserve des différents points d'attention mentionnés ci dessus, la situation actuelle est tout à fait satisfaisante, la collectivité peut poursuivre ses investissements. »

La Fiscalité: des marges de manœuvre limitées pour la collectivité

Les bases fiscales de notre EPCI augmentent régulièrement sous l'effet de l'élargissement des bases, en matière de taxe d'habitation par exemple, auxquelles il convient de rajouter la revalorisation annuelle des valeurs locatives.

Concernant la CFE, si l'évolution des bases tend à se redresser, il convient néanmoins de rappeler que ces dernières ont baissé de plus de 7% entre 2011 et 2012. Cette évolution étant principalement due à la restructuration du barrage d'Enchanet qui fait perdre à lui seul près de 50 000 € de bases. Cette évolution négative et indépendante du territoire met en avant l'effort de solidarité à l'intérieur de celui-ci, puisque par l'intermédiaire de Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle, la commune concernée n'est nullement impactée par cette baisse de recette qui est supportée par la communauté de communes.

En 2015, une évolution notable interviendra en terme de fiscalité, puisque la réforme des bases de CFE sera mise en place dans le département. Validée dans des départements tests en 2014, l'impact sera nul pour le territoire à taux constants, sa mise en place reposant, entre autres, sur un volume de produit identique. Néanmoins des variations pourront avoir lieu entre entreprises. Un mécanisme permettra de lisser à la hausse ou à la baisse ces dernières sur une période de 5 ans ou +/- 200 €.

Cette réforme pourrait être la 1^{ère} étape d'une réforme plus vaste concernant celle de la taxe d'habitation par exemple.

Les taux d'impositions pratiqués par notre EPCI restent supérieurs à la moyenne régionale et nous offrent ainsi peu de marge de manœuvre. Néanmoins, je vous rappelle que nous avons accordé par délibération des exonérations, des abattements voir des dégrèvements aux contribuables de notre territoire. Ces derniers étant le résultat de notre volonté politique, ils ne sont pas compensés par l'Etat.

Ainsi, en matière de TH, nous avons décidé de majorer de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus. Cela se traduit par une perte de recettes de 14 500 € environ. De même, concernant le TFB nous avons souhaité conserver l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles. La perte financière est de 90 000 €. Enfin, nous avons conservé l'exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE impactant ainsi négativement nos rentrées fiscales de 50 000 €. Toutefois ce manque à gagner serait compensé pour partie par l'application de la TH. L'ensemble de ces avantages fiscaux s'élève donc à plus de 110 000 €.

Nos recettes

- Les bases de la Fiscalité

Dans ce cadre, à taux constant, les bases devraient progresser de l'ordre de 0,9%, pour s'établir à :

- Taxe d'Habitation : 9 666 710 €
- Foncier bâti : 6 925 570 €
- Foncier Non Bâti : 959 197 €

	2012	2013	2014 estimées
Ressources fiscales	1 898 532€	1 958 902€	1 932 219€
Prélèvement FNGIR	838 993€	848 792€	848 792€
Compensations aux communes ACTP	644 399€	644 399€	638 539€
Ressources fiscales nettes	415 140€	465 711€	444 888€

Je vous rappelle que la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. D'un montant de 638 539€, elle laisse ainsi un niveau de ressources fiscales nettes de 452 840€ pour l'année 2014.

Par ailleurs, je vous rappelle que dans le cadre de la mise en place du FNGIR et de son ajustement, son prélèvement a progressé au cours des exercices 2012 et 2013 d'un niveau équivalent au niveau des recettes supplémentaires liées à la progression des bases. Toutefois, aujourd'hui le prélèvement du FNGIR devrait se stabiliser à 848 792€.

Nos ressources fiscales nettes connaissent un recul de 20 800€. En effet, le législateur a souhaité dégrevé la taxe d'habitation de certains contribuables fragiles. Si ces dégrèvements devraient à terme nous être compensés, l'Etat nous impose d'assurer sa trésorerie et démontre une nouvelle fois, le manque de lisibilité que nous pouvons avoir sur nos recettes.

- La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une période de gel, nous constatons que le montant de la DGF s'érode pour atteindre une baisse de - 4,3% en 2014.

Année	Montant de DGF	Evolution
2012	437 709€	
2013	434 090€	-0.8%
2014	415 445€	-4.3%
2015 (estimation)	369 454€	-11%

A compter de 2015, les annonces du gouvernement prévoient un durcissement des mesures. L'impact pour notre communauté devrait atteindre - 46 000 € en 2015, qui viennent s'additionner à la baisse de 15 000 € constatée en 2014. De plus, l'effort demandé à notre communauté sera de même niveau pour 2016 et 2017.

Concernant la Dotation de Compensation, si en 2014 nous avons connu une baisse de 1%, pour 2015 nous devrions voir ce montant baisser de 2% pour s'établir à 180 700 €.

- Le FPIC : Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales

Nous avons validé lors du conseil communautaire du 26 juin dernier, la répartition de droit commun du FPIC pour 2014. Son évolution pour 2015 a été annoncée à + 36%, pour atteindre 315 000€. Sur la base de la répartition de droit commun notre EPCI percevrait 87 000 €, soit + 20 000 €.

Notre endettement

Depuis la création de notre communauté de communes, nous nous sommes astreints à une discipline qui nous a permis de conserver une certaine marge de manœuvre en termes de capacité d'emprunt et d'autofinancement.

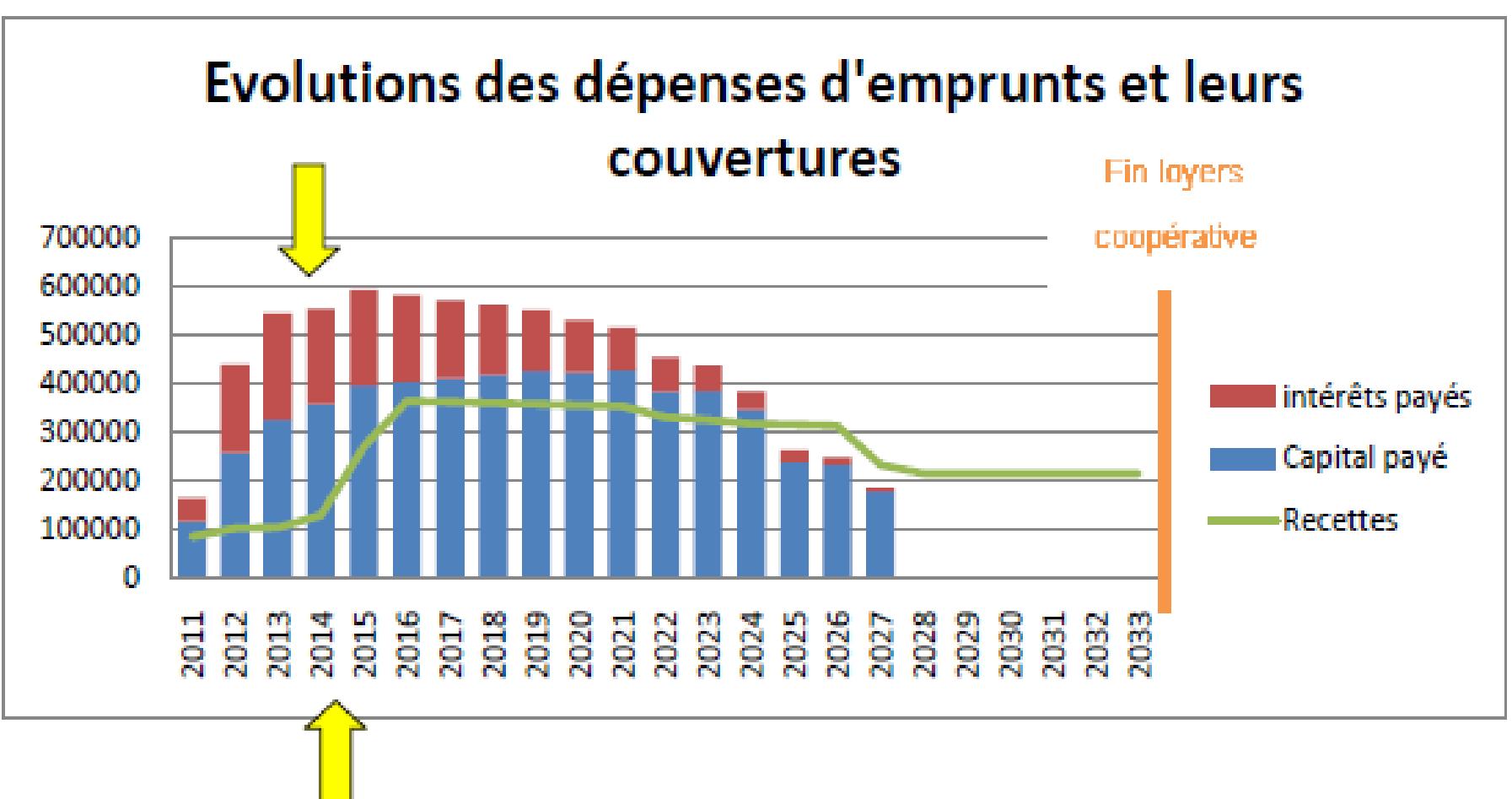
Le niveau d'endettement de notre collectivité reflète les actions menées. Je vous rappelle la structure de nos emprunts à ce jour qui nous ont permis de financer la quasi-totalité de nos projets de développement économique. Il est à noter que notre encours a progressé sur l'exercice de +390 700 € pour s'établir à 4 646 050 €.

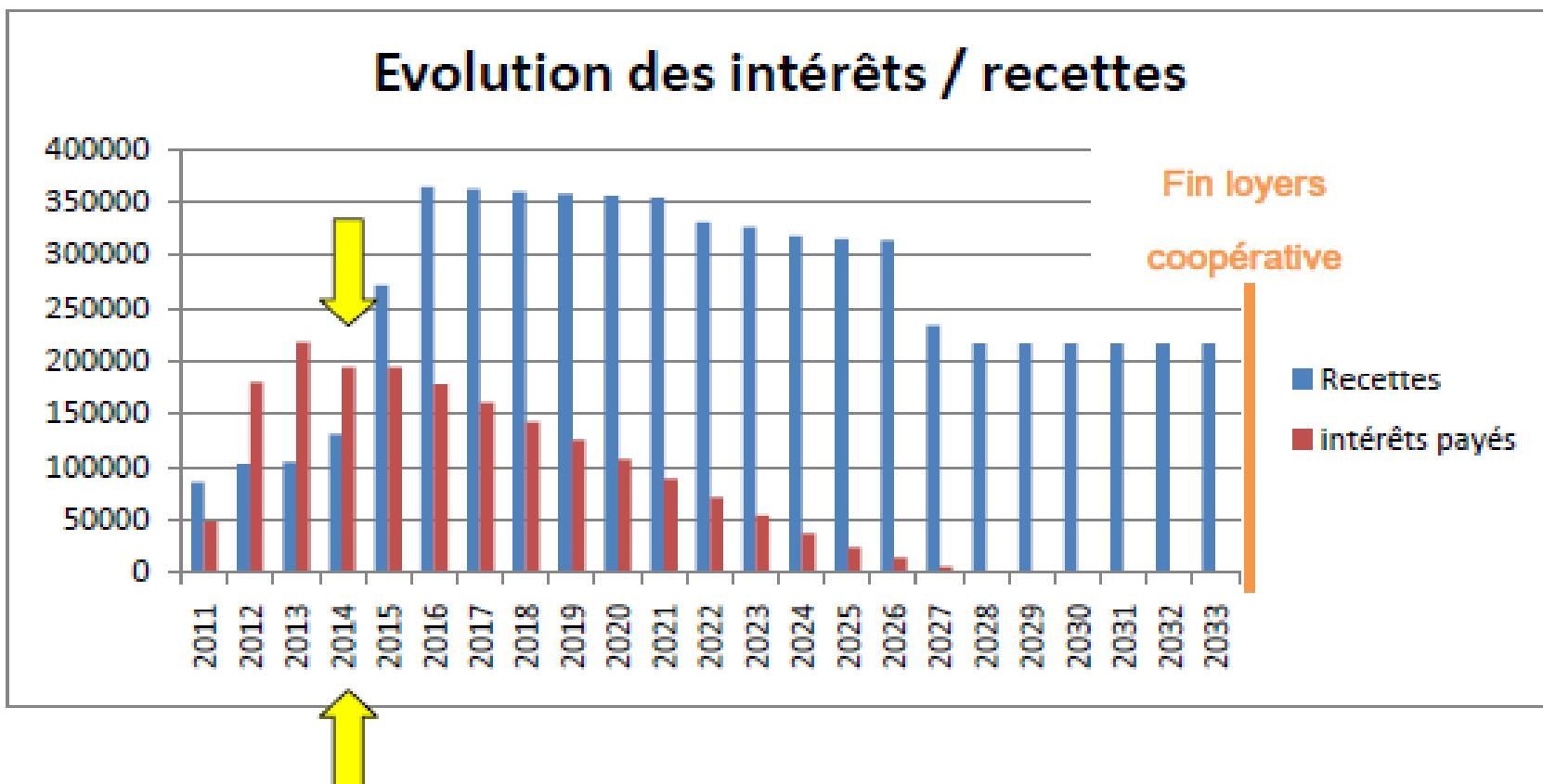
- **Emprunts souscrits par la Communauté de Communes**

Emprunts	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2014	Annuité 2015	Fin d'emprunt	Recettes / loyers
Budget Général	500 000,00 €	322 298,85 €	46 346,58 €	01/02/2024	Budget général
ZA de Pleaux	121 500,00 €	48 412,77 €	10 966,64 €	25/08/2019	Budget général / vente
360°	600 000,00 € 1 000 000,00 €	512 500,00 € 791 666,70 €	72 021,26 € 117 552,08 €	25/01/2025 25/06/2024	Budget général /
TOTAL	2 221 500,00 €	1 674 878,32 €	246 886,56 €		
Bâtiment Lavergne	200 000,00 € 32 200,00 €	103 939,98 € 17 173,31 €	17 453,28 € 2 878,25 €	25/09/2021 25/04/2022	Loyers
Bâtiment Veyrière	100 000,00 €	51 795,79 €	8 680,98 €	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges	350 000,00 € 71 500,00 €	216 949,81 € 56 604,20 €	35 613,48 € 8 453,89 €	15/08/2021 25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet	2 000 000,00 €	1 805 959,24 €	185 565,88 €	25/12/2027	Loyers
TOTAL	2 753 700,00 €	2 252 422,33 €	258 645,76 €		
Bâtiment OM	750 000,00 €	718 750,00 €	85 792,96 €		TEOM
TOTAL GENERAL	5 725 200,00 €	4 646 050,65 €	591 325,28 €		

Du fait de la nature des opérations financées, une partie de notre capital emprunté est couvert par des loyers :

- De crédit bail pour les bâtiments : Lavergne, Veyrière, Farges et la Coopérative Laitière de St Bonnet. La perception des loyers commence souvent 1 à 2 ans après les réalisations d'emprunt et court après leurs fins en raison de la période de travaux ainsi que des délais dans les versements de subventions. Aujourd'hui, nous percevons plus de 73 000 € de loyers de ces entreprises, le paiement des loyers de la coopérative n'ayant pas encore été appelé.
- De loyers simples pour nos maisons d'artisans d'art (Tournemire, Pléaux, St Vincent de Salers, Anglards de Salers) et la Gare de Drignac.





Aujourd’hui, nous avons couvert l’ensemble des dépenses que nous avons eu à réaliser.

- Concernant la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers, une partie seulement de l’emprunt a été réalisé. En 2015, il conviendra de souscrire un à deux emprunts complémentaires afin de coller au mieux aux dépenses réalisées. Les annuités de ces derniers étant prises en charge par les loyers, seul un différé entre le versement de la 1^{ère} annuité et la perception du 1^{er} loyer peut impacter temporairement notre budget.
- Concernant les déchetteries, nous avions programmé la réalisation d’un emprunt de 1 million d’euros. Néanmoins, les ouvertures ayant été retardées nous avons pu dégager des excédents nous permettant de réaliser un premier emprunt limité à 750 000€. Celui-ci devra être également complété par un second, dont le volume est à affiner mais sera plafonné à 250 000€ maximum afin de limiter l’impact sur le taux de TEOM.
- Pour tenir compte de la structuration de l’encours de notre dette, les programmes d’investissement 2015 seront autofinancés.

- Un besoin de trésorerie qui explose

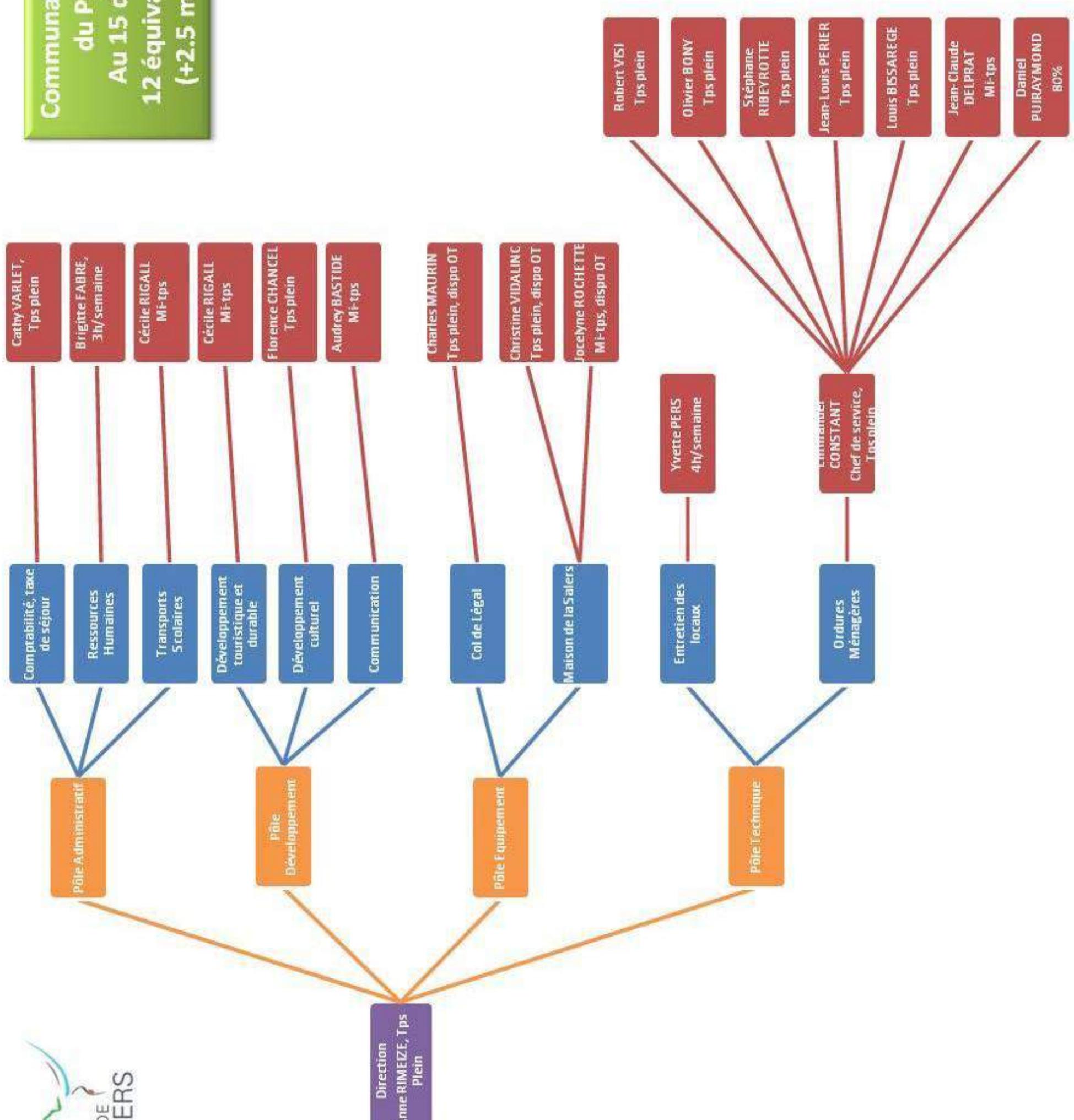
Outre le besoin de trésorerie nécessaire pour assurer le fonctionnement de la communauté et de ses services, aujourd’hui, ce dernier doit également prendre en compte l’allongement des délais liés au versement des subventions. Ainsi, concernant le budget général le montant de subvention justifié et encore non versé s’élève à 392 000 € et 120 000€ pour le budget ordures ménagères. D’autre part, ce sont près de 775 000€ qui vont être demandés dès le 1^{er} trimestre 2015 pour les travaux de la coopérative laitière.

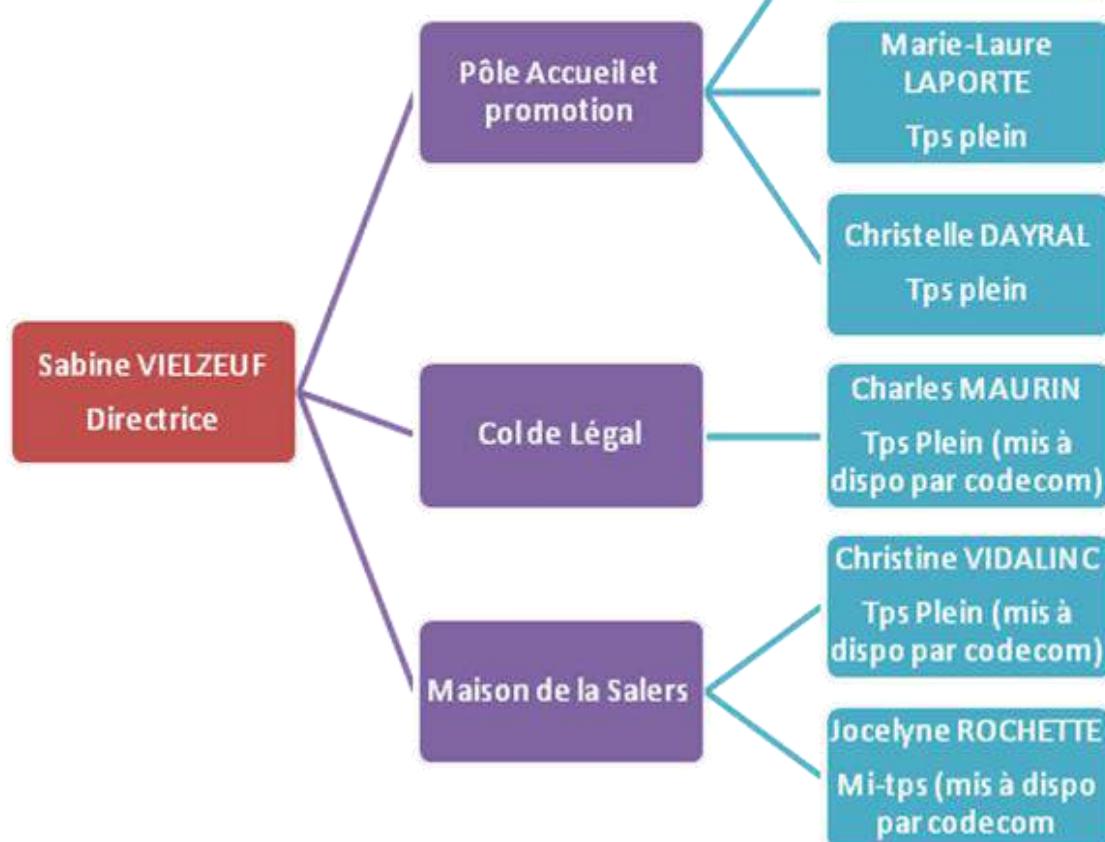
Afin d’assurer la mise en place de nos programmes tout en préservant notre capacité d’intervention à l’avenir, je vous propose de continuer à :

- Maîtriser les coûts de fonctionnement de notre collectivité
- Assurer nos engagements (95 000€ de services aux personnes, OPAH (41 000€)…)
- Fixer un niveau de CAF à 550 000€ au 31 décembre 2015
- Plafonner notre recours à l’emprunt à 250 000 euros pour les investissements dans les déchetteries et d’autofinancer les investissements propres. Le projet d’atelier relais GBL se financera par un recours à l’emprunt, l’annuité étant couverte par les loyers.

De plus, je vous rappelle qu’afin d’assurer une gestion rigoureuse de notre budget, nous avons établi un règlement financier qui prévoit que les différentes subventions ou fonds de concours attribués par la communauté de communes doivent être versés sous 24 mois, sous peine de voir annuler leur attribution.

**Communauté de Communes
du Pays de Salers**
**Au 15 décembre 2014:
12 équivalent temps plein
(+2.5 mis à disposition)**





Office de Tourisme du Pays de Salers
Au 15 décembre 2014:
5.5 équivalent temps plein
(dont 2.5 mis à disposition)
+ 2 saisonniers

Volume de travail administratif : Communauté de Communes

• Courrier : + de 15 000 envois

• Nombre de mandats codecom : 1379

- Budget Général : 805
- OM : 495
- Autres budgets annexes : 79
- Office de tourisme : 648

• Nombre de titres codecom : 708

- Budget Général : 490
- OM : 31
- Autres budgets annexes : 187
- Office de tourisme : 304

Nombre de consultations : 13

- TRAVAUX :

- Déchetterie de St Cernin
- Déchetterie de Pleaux

- PRESTATIONS DE SERVICES :

- Collecte et traitement des déchets issus des déchetteries
- Application découverte du territoire
- Ligne de trésorerie
- Entretien des sentiers de randonnée
- Maître d'œuvre Hôtel d'entreprise
- Emprunt complémentaire Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers

- FOURNITURES :

- Chapiteaux
- Bennes pour déchetteries
- Séparateur de lisier
- Sel de déneigement
- Sacs poubelle

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a. Favoriser le Développement d'entreprises locales

Nous disposons de trois zones d'activités de dimensions locales : Pleaux, St Martin Valmeroux et St Cernin.

En 2014 nous avons vu la finalisation de l'achat d'une plateforme par le cabinet vétérinaire de Pleaux.

D'autre part, en 2015, nous verrons la vente d'un terrain d'environ 2300m² à la CUMA de St Cernin.

Nos Réalisations Economiques : ZA et opérations d'immobilier d'entreprises



b. Attirer des entreprises extérieures au territoire

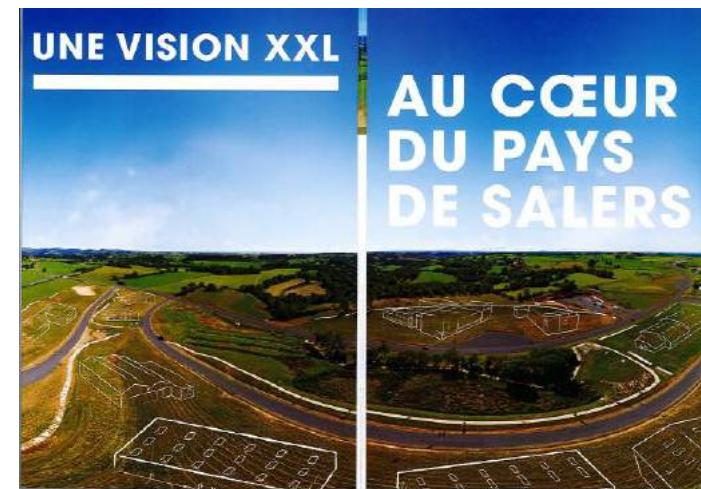
i. Notre espace d'activités : 360 Degrés

La première construction implantée sur la zone est celle du bâtiment technique intercommunal (6000m²). D'autre part, nous avons réservé un terrain de 10 000m² pour le projet GBL (*cf plus bas*). Enfin, le projet de méthanisation va concerner une parcelle de 12 000m² et nous sommes en contact avec une entreprise de débitage de bois buches (25 000 tonnes) qui souhaite s'installer sur l'espace d'activité 360 Degrés, à proximité de l'unité de méthanisation, pour créer des synergies industrielles.

Nous déclinons aujourd'hui le plan de communication que nous avons élaboré. Je vous rappelle que nous disposons d'un site internet dédié : www.espace360degres.com, où vous pouvez découvrir des interviews d'entreprises locales comme IBISCO ou ISOTONER ainsi que la vidéo de promotion avec Mrs DESPRAT et VERMEERSCH dans le cadre de leur rôle d'ambassadeur.

La plaquette de promotion de la zone est aujourd’hui disponible et nous avons pu mener pendant l’été une campagne de promotion avec des sets de table diffusés chez les restaurateurs du Pays de Salers.

Enfin, il semble indispensable de créer un pool d'ambassadeurs pour promouvoir notre espace d'activités et le Pays de Salers d'une manière générale.



ii. GBL : Projet d'opération d'immobilier d'entreprise

Le permis de construire du projet GBL, des entreprises DESPRAT Vins et Distillerie COUDERC est en cours d'instruction. Le projet va bénéficier de DETR (année 2014) et est dans l'attente des nouvelles grilles de Feader.

Je vous rappelle que le projet consiste en l'aménagement d'un site de production et de valorisation.



L'implantation sur le territoire du projet, représentera une dizaine d'emplois. Le portage de l'immobilier d'entreprise sera réalisé par la collectivité.

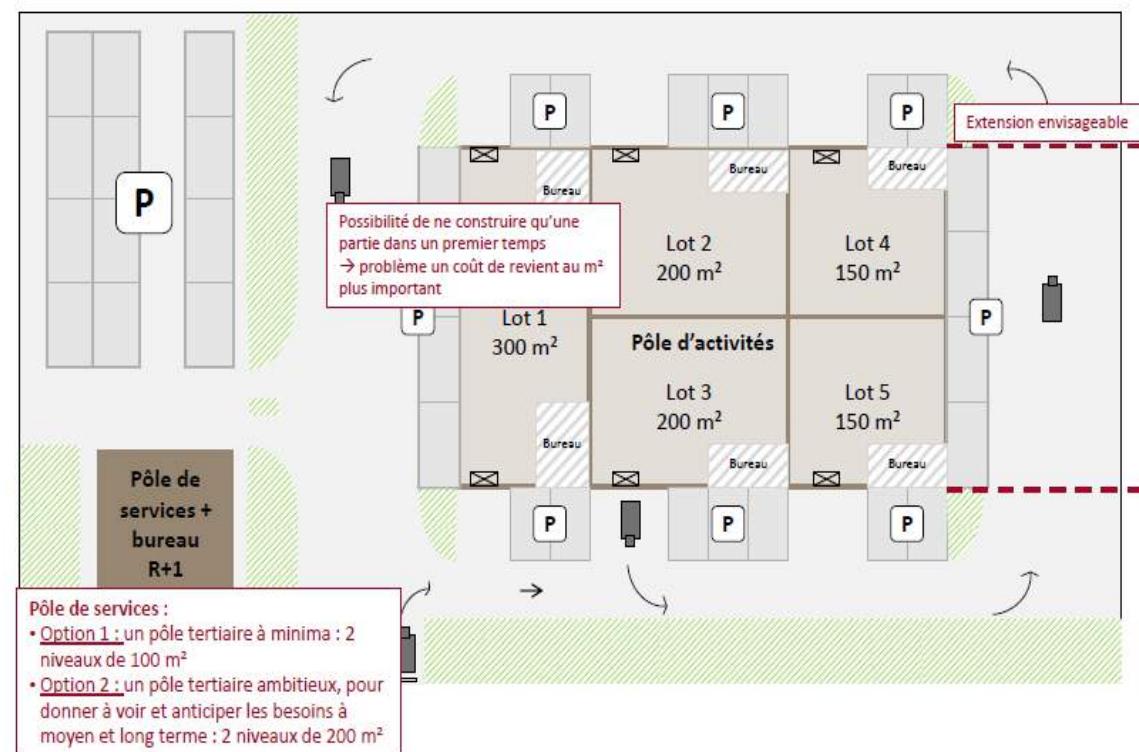
iii. Hôtel d'entreprise : Rendu de l'étude

Je vous rappelle que nous avons mené en 2013 une étude de faisabilité d'un projet de création d'une structure de développement d'entreprises.

Les conclusions de ces travaux démontrent l'opportunité de créer un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités 360 Degrés. Dans un premier temps, l'équipement devra rester raisonnable et modulable afin d'évoluer suivant la demande, éventuellement.

Il s'agit de créer deux espaces :

- le premier pôle d'activités se compose de locaux « ateliers » à louer, d'une surface de 150 à 300 m² (atelier, bureau et place de parking) nombre d'unités à définir
- le second pôle de services se compose :
 - o de bureaux à louer (surface à définir)
 - o d'un espace de service commun au pôle service et activités : photocopieuse, salle de réunion



Considérant notre territoire, il ne s'agit pas de s'orienter vers un pôle de service important mais plutôt d'offrir des services simples et utiles (pas de création de poste d'animateur).

Ces espaces à louer sous forme de baux professionnels sont destinés à faciliter l'installation ou le développement d'entreprises. Le coût estimé des investissements est de l'ordre de 1 200 000 €HT, une part importante de ce coût étant financé par les loyers des entreprises installées.

c. Une politique de soutien à l'agriculture : Finalisation des travaux de la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers

Depuis 2009, la communauté de communes s'est inscrite dans le projet de développement de la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers et les travaux ont débuté en mai 2012.



Le projet est composé d'une partie neuve accueillant l'atelier de fabrication et de la réhabilitation de la partie historique qui regroupera le magasin de vente, une galerie de visite et d'une salle de vidéo.

Le déménagement de l'activité fabrication a été réalisé au mois de septembre et désormais ce sont les travaux de la partie ancienne qui sont en cours. L'ensemble devant être réalisé pour le printemps prochain.

Je vous rappelle que ce projet concerne 70 producteurs pour 7 à 8 millions de litres de lait et 14 emplois sur notre territoire. La Coopérative a pu développer des contrats de partenariat avec des vendeurs en gros (Fromageries du Forez) et aussi se créer un réseau distributeurs locaux. De même, elle vient d'être référencée par CORA et est dans l'attente d'un audit de la part de Système U. D'un point de vue administratif, la grande majorité des coopérateurs a consenti à l'augmentation du capital.

Le contrat de crédit pourra être établi à l'issue du versement des dernières subventions et d'un emprunt complémentaire, visant à solder toutes les opérations.

2. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : Pilier de notre économie

Le développement touristique tient une place importante dans notre économie locale. Nous soutenons donc bon nombre d'actions, d'opérations et d'initiatives pour valoriser notre image en terme patrimonial, gastronomique, paysager et structurer l'activité des prestataires et hébergeurs touristiques.

a. L'Office de Tourisme

Je vous rappelle que nous disposons d'un Office de Tourisme Intercommunal que nous avons créé sous forme d'EPIC. Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à une procédure de mise en concurrence pour Délégation de Service Public (DSP), nous lui avons confié la gestion de nos trois équipements : Maison de la Salers, Col de Légal, Maison de la Forêt de Miers.

i. Mission d'accueil et d'information

- 3 bureaux d'accueil : Salers, Pleaux et Tournemire (saisonnier),
- Une ouverture optimisée :
 - o Le bureau de Salers est ouvert : tous les jours de 9h30 à 19h en juillet/août ; tous les jours de 9h30 à 17h30 hors saison
 - o Le bureau de Pleaux est ouvert : tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h ; du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h hors saison
 - o Le point de Tournemire est ouvert : durant les vacances scolaires de Pâques (toutes zones confondues) et de juin à mi-septembre du dimanche au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h45

En 2014 (chiffres arrêtés au 31 octobre), l'OT :

- A accueilli :
 - o 53 697 visiteurs (-18,8% essentiellement sur juillet/août : météo difficile ; bonnes intersaisons ; fréquentation de proximité relativement stable (22% provient de la région Auvergne) ; baisse de la proportion Ile de France (10% de la clientèle), prépondérance de la clientèle de passage (60%))
 - o 70 815 visiteurs sur son site internet (durée moyenne de visite 4.13 minutes)
- A réalisé 21 119 actes d'accueil :
 - o Pleaux 2 182 (10%)
 - o Tournemire 3 819 (18 %)
 - o Salers 15 118 (72%)
- A vendu : 4 778 visites guidées (- 8% par rapport à 2013 - 80 % en groupes)
- A diffusé :
 - o 21000 exemplaires du guide accueil (+1000 anglais)
 - o 7000 exemplaires du guide hébergement
 - o 12 000 exemplaires du guide des animations
 - o 20 000 cartes du Pays de Salers
- A organisé la Fête de l'Eté et du Casse Croûte : + de 10 000 visiteurs.

D'autre part, les missions de l'Office de Tourisme l'amènent à participer à des salons professionnels, à réaliser des accueils presse. Aussi, il est le premier relais et le facilitateur des tournages sur le territoire et nous ne pouvons que constater leur multiplication (Météo à la carte, Triporteur Télématin, tournages chaînes étrangères...)

Enfin, il accompagne les prestataires à plusieurs niveaux : outils de commercialisation, montage de produits, classement des meublés, collecte de la taxe de séjour...

Soutien au fonctionnement de l'Office de Tourisme annuel : 222 000€

ii. La Maison de la Salers

En 2014, la Maison de la Salers connaît une baisse similaire à celle de la fréquentation de l'Office de Tourisme, qui s'explique d'une part, par une baisse de la fréquentation du territoire, et d'autre part du fait d'un changement de responsable qui a largement impacté la commercialisation du produit vers la clientèle de groupe (39 en 2014), le poste étant resté vacant 5 mois.



	Janv- Novembre 2011	Janv- Novembre 2012	Janv- Novembre 2013	Janv- Novembre 2014	Evolution 2013/2014
Visiteurs	7 653	8 929	9 138	7 306	-20%
Chiffre d'affaires TTC	75 615,84 €	85 478,20 €	83 839€	68 554€	-18%

La Maison de la Salers poursuit le développement d'une programmation autour du site avec : l'organisation de marchés de pays pendant la saison estivale et d'un marché de Noël, des expositions d'artistes locaux, de concours divers.

Une campagne de commercialisation et de montage de produits packagés à destination des écoles et des groupes en partenariat avec des prestataires et hébergeurs a été élaborée pour la saison à venir.

iii. Le Col de Légal

Notre station a enregistré de bons résultats pour la saison 2013-2014 avec 44 jours d'ouvertures, soit 2 673 skieurs, pour un chiffre d'affaires de 26 756 € HT. Le gîte a connu, quant à lui, une baisse de sa fréquentation avec 430 nuitées, dans l'attente de la réalisation du projet de restructuration, soit une recette de 4 802€ TTC. En effet, ce produit n'est plus adapté à la demande de la clientèle.



Activité Nordique	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution 2012-2013 / 2013-2014
Nbre de journées d'ouverture	16	40	44	+ 10%
Visiteurs	328	1970	2673	+36%
Chiffre d'affaires TTC	2 183€	13 819€	20 756€	+50%

Je vous rappelle que notre projet de requalification de l'hébergement et le développement du site relèvent de la procédure régionale « Station de Pleine Nature » pour laquelle nous avons été retenus avec l'ensemble des communes du Syndicat Mixte du Puy Mary.

iv. La Maison de la Forêt

Je vous rappelle que nous avons pris la gestion du site de la Maison Forestière du Pestre, au 1^{er} janvier 2013. Malgré la progression des entrées pour l'année 2014, la fréquentation reste à un niveau très faible, malgré la mise en place d'animations autour du site :

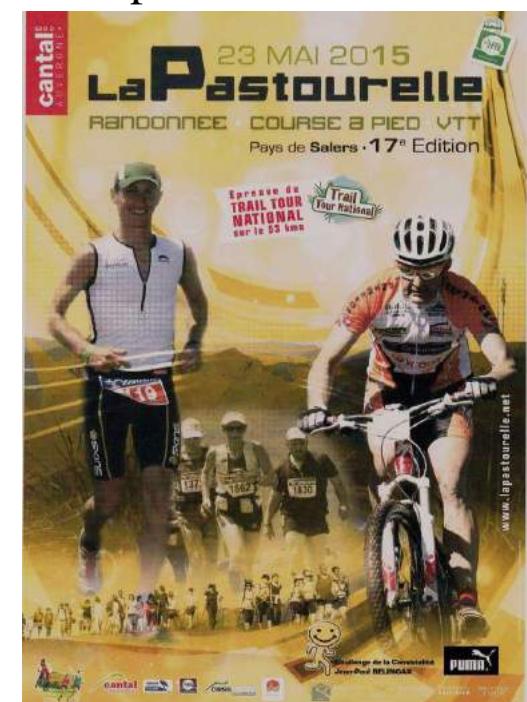
- 467 entrées payantes
- 133 visites gratuites
- 177 passages sans visites

Suite à la réception d'une proposition de vente de l'ONF et aux conclusions de l'étude sur la mise en valeur touristique de la forêt du Pays de Salers, la commission tourisme devra se positionner sur l'avenir à donner à ce site.

b. Soutien aux manifestations

La communauté de communes a choisi de soutenir des manifestations dont le rayonnement est au minimum départemental. Dans ce cadre, il est proposé une convention pluriannuelle avec l'association organisatrice:

- Manifestations d'envergure nationale :
 - o Les Sites du Goût
 - o La Pastourelle
- Manifestations d'envergure régionale :
 - o Le Marché de Potiers de Salers
 - o La Fête du Monde Rural de Pleaux (Annulée en 2014)
 - o La Foire du 1^{er} Mai de St Illide
 - o Le Sommet du Monde Agricole de St Cernin
- Manifestations d'envergure départementale :
 - o La Fête de la Chasse de Salers
 - o La Virade de l'Espoir de St Martin Vx
 - o Fête de la Transhumance



De plus, nous avons soutenu « La Fête de l'Eté et du Casse-Croûte » à travers l'Office de Tourisme du Pays de Salers. Cette manifestation parrainée par Jean-Louis PETITRENAUD offre une couverture médiatique importante avec des retombées touristiques tout au long de la saison.

Coût global 2014 : 12 000€

c. Développement de la randonnée

Je vous rappelle que notre politique de la randonnée s'organise autour de deux axes :

- La petite randonnée : 33 sentiers soit 292 km
- La randonnée de journée ou de circuits : Tour de Pays : 3 boucles soit 267 km

Nous entretenons donc près de 430 km (certains kms étant communs entre les boucles), marchés conclus sur 3 années.



Les fiches et topoguides de la petite randonnée ou de ce tour de pays sont téléchargeables : www.pays-salers.fr ou à l'achat à l'office de tourisme.

Coût annuel : 36 000€

Comme nous l'avions prévu lors des orientations budgétaires 2014 et en parallèle de l'étude touristique sur la forêt nous travaillons sur la mise en valeur de notre territoire par l'outil numérique.

d. Etude touristique sur la mise en valeur de la forêt du Pays de Salers

En 2013-2014, nous avons mis en œuvre le premier volet de notre charte forestière en réalisant une étude sur la valorisation touristique de la forêt du Pays de Salers. Celle-ci s'est axée sur deux points particuliers : la Maison du Pestre et la forêt de la vallée du Mars.

De plus, plusieurs actions transversales ont été proposées dont la réalisation d'une application numérique.

Devant la multiplicité des applications spécialisées dans la randonnée pédestre, nous avons décidé de développer une application de découverte du territoire. Conçue comme un véritable guide interactif, elle s'articulera autour de trois circuits voiture et d'un circuit piéton, couvant ainsi les 642 km² de notre vaste territoire. Chaque circuit sera ponctué d'arrêts où l'utilisateur aura accès à un contenu multimédia composé de vidéos, fonds sonores, tables d'orientation interactives et visites virtuelles à 360°. Une découverte ludique et originale à télécharger gratuitement sur tablettes et smartphones au printemps 2015.

Coût HT : 29 000€



La commission tourisme devra arrêter le programme d'actions à mettre en place suite à cette étude.

e. Etude d'opportunité et de définition d'un projet touristique – base de loisirs de Longayroux

Le lac d'Enchanet constitue le seul point d'eau du Pays de Salers. Si le site du Pont du Rouffet souffre d'importantes contraintes en matière d'aménagement, notamment du fait de sa sensibilité extrême aux variations du niveau d'eau, le site de Longayroux offre un potentiel plus large. Outre le programme de requalification d'une mise à l'eau, je vous propose d'engager une étude de développement sur ce site.



Coût estimé : 30 000€

f. L'Artisanat d'Art

Notre politique d'accueil d'artisan d'art nous a permis de créer 4 maisons depuis la création de la communauté de communes.

Aujourd'hui, nous avons connu un renouvellement des occupants :

- Nous accueillons depuis novembre 2013 une lissière dans notre maison d'Anglards de Salers
- Depuis mai 2014 un groupement composé de dessinateurs, d'artisans et d'épicier (au sens de fournisseur d'épices), s'est installé dans notre maison de Pleaux
- Nous recherchons des artisans pour Tournemire et St Vincent de Salers



Je vous rappelle que les projets de maison d'artisan d'art sont composés : d'un appartement, jardin, boutique et atelier. Considérant le turnover, nous envisageons de spécialiser une de nos maisons dans l'accueil de résidences d'artistes.

g. Maison de site du Falgoux

La Communauté de Communes a apporté son soutien à la création d'une maison de site initiée par le Syndicat Mixte du Puy Mary sur la commune du Falgoux, en attribuant un fonds de concours de 15 000€.



Cette maison de site, située dans l'ancien Foyer Rural a ouvert cet été et a depuis accueilli 2 621 visiteurs.

Reste à verser en 2015 : 15 000€

Conformément à nos engagements l'année 2014 nous a permis de :

- poursuivre la réflexion sur le développement du Col de Légal dans le cadre des Stations de Pleine Nature
- de confier à l'Office du Tourisme la gestion de nos équipements afin d'en améliorer la commercialisation
- engager une réflexion sur le maillage du territoire en structures touristiques
- entrer dans le e-tourisme

L'année 2015 devra être pour nous l'occasion de valider les suites à donner aux différentes études conduites en 2014 et à engager de nouvelles réflexions.

3. DEVELOPPEMENT CULTUREL : A chacun son divertissement

Depuis 6 ans, nous développons une politique culturelle axée sur une programmation tout public, des projets transversaux et projets visant le jeune public.

a. La programmation culturelle 2013-2014 :

8 spectacles, 2 résidences, des ateliers danses et 1 projet fédérateur art plastique ont eu lieu dans 10 communes de nos 3 cantons.

- Adultes : 7 spectacles :

- 1 spectacle de théâtre déambulatoire
- 1 concert
- 1 concert dispositif Hibernarock
- 1 spectacle de danse contemporaine
- 1 lecture en musique



- 1 concert –lecture dans le cadre de la résidence sur les oiseaux
- 1 spectacle de théâtre burlesque
- Collégiens, en temps scolaire :
 - Dispositif Ecole du Socle avec 32 heures de pratique avec des professionnels. Le déplacement au théâtre d'Aurillac pour 2 lectures démonstrations et la production d'une pièce par les élèves, représentée au théâtre d'Aurillac et à PLEAUX en première partie du spectacle de la Cie DIEM et les élèves de la Manufacture.
- Jeune public : 1 spectacle, 1 projet fédérateur art plastique, 1 résidence
 - 1 spectacle petite enfance et Relais Petite Enfance
 - 1 résidence avec ateliers autour de l'ouvrage l'Ecureuil et la première neige
 - 1 Projet fédérateur autour de l'exposition Ouvre les yeux
- Résidence : Projet oiseaux autour de la présence sur l'année dans la vallée du Mars de 3 artistes pour l'écriture d'une pièce autour des oiseaux.



Environ 1100 personnes ont pu bénéficier de notre programmation et des actions culturelles

b. La programmation culturelle 2014-2015

La Communauté de Communes a souhaité proposer une programmation éclectique pour 2014-2015. Elle est organisée de la manière suivante :

- En Septembre, un concert de chant Corse
- En Septembre atelier et rencontre avec Artiste contemporain
- En Octobre, les rencontres autour de l'art et la petite enfance
- En Novembre, la présentation de l'exposition « Mémoires de bal » dans l'atrium du CG15
- En Décembre, un concert acoustique sur les chants au cours de la première guerre mondiale
- En Janvier, un spectacle Cie Entre eux Deux Rives Cycle 2 et 3 avec des ateliers pour les classes
- En Janvier, un opéra au théâtre d'Aurillac pour l'ensemble des cycles
- En Février, un Concert dans le cadre d'Hibernarock
- En Mars, une pièce de Théâtre « les Agricoles »
- En Avril, un spectacle de la Cie les pieds Bleus, Cycle 1 et RPE
- En Mai, un spectacle de Danse Hip Hop

Coût programmation culturelle 2014-2015 : 21 000€

c. Mise en place de projets transversaux 2014/2015

i. Ecole du Socle

Nous nous sommes engagés dans la mise en place d'un projet pédagogique de socle commun. (nomination pour le Prix National de l'Audace en 2013 avec le projet d'Ally-Pleaux). Nous allons reconduire cette action pour l'année scolaire 2014-2015 avec la création d'une pièce de danse Hip-Hop présentée à Pleaux et au Théâtre d'Aurillac. Les élèves assisteront à deux pièces lecture démonstration au Théâtre d'Aurillac



Pour les collégiens de Saint Cernin, des ateliers danse et chant seront proposés autour de la musique Irlandaise.

Coût 2014/2015: 1600€

ii. Projet Art Contemporain

Dans le cadre de son action patrimoine, la communauté de communes a réalisé un travail en partenariat avec la commune d'Anglards de Salers autour de l'exposition de Bertrand GADENNE (artiste plasticien). Ce travail a réuni les écoles et les EHPAD autour du travail de l'artiste et d'ateliers. Les classes poursuivent le projet et proposeront leur travail en juin au Château de la Trémolière

Coût 2014/2015 : 2000€



iii. Projet écriture

Les élèves des classes du territoire vont travailler autour de l'écriture d'un ouvrage jeunesse avec l'auteure jeunesse Anne LOYER.

Coût 2014/2015 : 1500 €

iv. Projet photo ethnographie

Un projet fédérateur autour de la photo ethnographique du territoire est en cours de réflexion pour 2014-2015. Ce travail sera mené avec l'ensemble des associations du patrimoine du territoire et les archives départementales, autour des photos prises par l'abbé GELY. L'objectif est de travailler sur l'évolution de notre patrimoine à partir de photos prises en 1900.

Coût 2014/2015 : 6000 €

v. Projet art contemporain

Dans le cadre des actions soutenues par le Conseil Régional, une grande expo FRAC en partenariat avec les Communauté de Communes du Pays de Mauriac, de Gentiane et Sumène Artense est en cours d'élaboration. Cette proposition fera l'objet d'un volet médiation avec les scolaires, la population locale et plus largement pour la population touristique sur l'été.

Coût 2014/2015 : 5000 €

vi. Collection de livrets du Pays de Salers

Après les tapisseries d'Aubusson d'Anglards de Salers, la cité de Salers, la collection se poursuit avec prochainement un livret sur la découverte du village de Tournemire. Il sera disponible au cours du 1^{er} semestre 2015. La collection de ces livrets est distribuée gratuitement dans les écoles du territoire et disponible dans nos points de vente : Office de Tourisme, Maison de la Salers...

Coût : 3 500€



4. L'ENVIRONNEMENT

a. Les Ordures Ménagères

La communauté de communes va avoir collecté en 2014 environ 2700 tonnes d'ordures ménagères. Je vous rappelle que ces tonnages transitent par le SIETOM de Drugeac avant d'être envoyés à l'incinération à Egletons. Chaque tonne traitée par ce système est facturée 107€. Pour information, nous parcourons en moyenne environ 28 kms pour collecter une tonne de déchets, et chaque véhicule parcourt en moyenne 1575 kms par mois.

	prix / litre carb.	kms /tonne	kms/mois	tonnage/ mois
Moyenne annuelle	1,415	27,77	1 575.94	62.92

Pour faire suite à différents contacts, Marie Hélène CHASTRE, Présidente du SIETOM, m'a informé qu'elle vous proposera de maintenir le tarif à la tonne actuel, à savoir 107€/tonne. De plus, il nous a été confirmé que le traitement des cartons s'autofinance et le SIETOM s'est engagé à ne facturer aucune prestation supplémentaire de traitement ou de transport pour cette action. Par ailleurs, afin de maîtriser ses coûts de fonctionnement, le SIETOM, en partenariat avec le SIRTOM 19, réfléchit à la mise en place d'un système pour la collecte et le traitement des encombrants. Je vous rappelle que dans le cadre des déchetteries ces derniers nous reviennent à environ 140 €/tonne transportée et traitée.

D'autre part, les efforts réalisés quotidiennement pour maintenir des coûts de collecte raisonnables payent aujourd'hui. Ceci est d'autant plus vrai que la mise en fonctionnement des premières déchetteries a eu lieu à personnel constant du fait de l'implication de nos agents.

	Frais de traitement (SIETOM)	Frais de collecte (personnel, carburant, sacs, FPAU)	<i>Dont Carburant</i>	<i>Dont Personnel</i>
2008	142 285 €	378 644 €	57 105 €	225 133 €
2009	170 170 €	371 256 €	49 064 €	218 339 €
2010	237 784 €	399 034 €	61 957 €	215 391 €
2011	350 413€	374 092€	63 169€	221 748€
2012	327 205€	398 002€	60 954€	219 570€
2013	308 291€	385 723€	60 417€	219 596€
2014 (estimé)	300 000€	365 000€	58 000€	221 000€

b. Les Déchèteries

L'année 2014 a vu l'ouverture de nos deux premières déchetteries. L'une sur le Parc 360° et l'autre à St Cernin.

La consultation pour les travaux de Pleaux est en cours, pour une ouverture prévue au cours du 2^e trimestre 2015.



Nous avons mené une réflexion sur notre fonctionnement afin d'optimiser l'efficacité de nos collectes ordures ménagères et assurer une ouverture de notre service de déchetterie à coût de personnel constant.

Les collectes sont désormais réalisées en 5h/jour. Le temps dégagé pour chacun des agents permet : d'une part d'ouvrir les déchetteries dans le créneau optimal pour les particuliers et pour les professionnels et d'autre part de dégager du temps pour réaliser des opérations de petites réparations sur les camions.

Premier bilan de 3 mois d'ouverture de la déchetterie des Quatre Routes de Salers

Types de déchets	Kg collectés	Coûts
Non-Recyclable	18800	2 559,60 €
Tontes	28040	1 270,00 €
Métaux	12940	- 986,64 €
Bois-Traité	10740	742,30 €
Produits dangereux		586,80 €
TOTAL	70520	4 172,06 €

Communication :

L'ensemble de la population a reçu une information directement à son domicile. D'autres tracts ont été mis à disposition des mairies et un message a été diffusé dans la presse locale. L'ensemble des informations est disponible sur : www.pays-salers.fr.

D'autre part, les professionnels ont reçu un courrier nominatif leur expliquant leur fonctionnement propre qui s'inscrit dans le cadre d'un service payant.

Je vous rappelle que ceux-ci doivent acheter des carnets de tickets en fonction du type de déchets et du volume qu'ils déposent.

NB : l'information sera renvoyée aux habitants et aux professionnels du secteur de Pleaux au moment de l'ouverture.



c. Les Plastiques Agricoles

En 2014, nous avons renouvelé notre campagne de collecte des films plastiques agricoles en partenariat avec la profession. Cette année, il était procédé pour la première fois à la reprise des ficelles et filets, pour lesquels une solution de revalorisation a été trouvée.

Ainsi, nous avons pu collecter 55,42 tonnes de films plastiques agricoles usagés (stable par rapport à 2013), mais aussi 6,82 tonnes de ficelles et filets. Je vous rappelle l'importance de la qualité du tri. Tous les volumes qui ne sont pas triés sont envoyés à l'incinération à Egletons (107€ la tonne).

Ces derniers doivent être collectés dans des saches qui sont à commander au préalable par les agriculteurs auprès de la communauté de communes. Les saches seront récupérées au moment des collectes des plastiques. Nous demanderons aux communes de ne plus accepter ces déchets dans le cadre de leurs collectes d'encombrants.



L'implication des agriculteurs, du GVA Pleaux Salers Mauriac, dans la tenue des points de collecte améliore très sensiblement la qualité et le volume de ces plastiques. Depuis 2011, nous demandons chaque année à la Chambre d'Agriculture qu'elle prenne le relais sur l'organisation de la collecte. En effet, au niveau national, ce sont les chambres d'agriculture qui, pour la plupart, organisent ces collectes et ADIVALOR (organisme financeur) souhaite contractualiser à un niveau départemental. De plus, au niveau départemental, l'ensemble des collectes qui sont gérées par les agriculteurs présentent de meilleurs résultats.

d. Bâtiment technique

Le nouveau bâtiment technique a accueilli en 2014 une première formation décentralisée du CNFPT sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous réfléchissons actuellement à d'autres thèmes.

Désormais, il sera aussi le lieu de réception des commandes groupées que nous pouvons réaliser pour le compte des communes.

Nouveau : La communauté de communes a fait l'acquisition de tentes et de chapiteaux qu'elle met à disposition des mairies et associations dans des conditions préétablies. Plus d'infos : <http://www.pays-salers.fr/location-de-chapiteaux>

e. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Notre contrat de prestation avec la SAUR arrive à échéance au mois de janvier 2015. La gestion déléguée ayant donné des résultats tout à fait satisfaisants, je vous propose de relancer une consultation sur ce même mode de gestion du service.

Durant la période 2006-2014, l'ensemble des installations d'assainissements individuels du territoire a pu être contrôlé ou définitivement ajourné.

Je vous rappelle que notre territoire compte environ 3500 installations de ce type. Plus de 25% d'entre elles sont à "réhabilitation urgente", 45% doivent être réhabilitées, 30% ne nécessitent pas de réhabilitations.

Si la loi prévoit une révision de ces diagnostics dans une période de 4 à 10 ans, nous avions validé une périodicité de 8 années. Afin de satisfaire à ce critère nous allons, en 2015, relancer une nouvelle période de contrôle en débutant par ceux qui ont été réalisés en 2006.



D'autre part, nous sommes en négociation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour renouveler la campagne de financement dont le territoire avait pu bénéficier en 2012. Cette dernière devrait modifier ses critères d'attributions et ses modalités de fonctionnement.

Je vous rappelle qu'en 2012, nous avions déposé une première vague de 371 dossiers éligibles. 181 dossiers individuels et 4 ASL ont été effectivement déposés et retenus soit près de 647 500€ de subventions sur le territoire.

Aujourd'hui 63 projets ont été réalisés et ont fait l'objet du versement des aides. Reste 117 installations à réhabiliter ou en cours de réhabilitation (1 dossier annulé).

L'Agence de l'Eau va proposer une nouvelle campagne de financement (avec critères modifiés, notamment sur type d'habitation (résidence principale ou secondaire)). Néanmoins, notre collectivité pourra proposer une autre série de projets, à partir du moment où nous aurons constaté l'achèvement de 70% de la 1^{ère} tranche du programme. Actuellement, nous atteignons un taux de réalisation de 35% uniquement.

f. Etude de faisabilité technico-économique d'un projet de bio-méthane

En 2013, nous avons réalisé une étude de faisabilité d'un projet de méthanisation territoriale. Validé, nous travaillons à sa mise en place accompagnés de partenaires. Je vous en rappelle le principe :

- Mailler notre territoire d'une dizaine de méthaniseurs à terme.
- Rapprocher l'offre et la demande pour limiter les coûts de transport.

Ces méthaniseurs ont vocation à produire :

- de l'électricité
- de la chaleur, qui sera valorisée dans un premier temps dans les bâtiments publics, puis une étude de la fourniture aux habitants sera réalisée
- du gaz



Ils sont alimentés par de la matière organique d'origine agricole qui sera collectée, par les déchets verts en provenance des déchetteries ou directement chez des professionnels, ou par une prestation d'entretien des accotements des routes qui est encore à l'étude.

Industriel chargé du déploiement et de l'exploitation du réseau, la société privée, SAS Salers Biogaz, assumera la gestion de l'ensemble :

- l'investissement dans les méthaniseurs
- les collectes et épandages
- l'ensemble de la gestion du projet

Si la Communauté de Communes est à l'initiative de ce projet, elle a toutefois souhaité s'entourer des compétences nécessaires à son organisation et à son montage.

Ainsi, l'entreprise « Salers Biogaz », société anonyme simplifiée, a été créée. Cette dernière sera détenue (150 000 €) en partie par la Société d'Economie Mixte, « Salers Développement » qui a été créée le 28 octobre dernier et dont notre communauté de communes est le principal actionnaire.

Ce programme d'investissement est scindé en 3 grandes phases. Ces dernières se réaliseront sur 8 ans et impliqueront à minima 25% des exploitants agricoles.

Les projets ont été évalués en fonction des risques identifiés sur chacun des projets et de critères précis: le gisement, l'épandage du digestat, les débouchés énergétiques locaux, le contexte communal (foncier, contraintes d'urbanisme...).

Aujourd'hui, les deux premiers permis de construire ont été déposés à St Bonnet de Salers à proximité directe de la Coopérative Laitière : ce premier projet va permettre la fourniture de chaleur mais aussi d'étudier une solution pour le traitement des effluents de la coopérative.

Le second permis sur l'espace d'activités 360 degrés est en cours d'instruction.

Le troisième projet sur la commune de Pleaux est en cours d'étude et est relativement avancé.

g. Aires de covoiturage

Dans l'optique de favoriser le covoiturage, je vous rappelle que le site internet de la communauté possède une application spécifique depuis 7 années maintenant. Aujourd'hui, il convient d'organiser les lieux de stationnement utilisés. En effet, si plusieurs zones font déjà l'objet de ces échanges, elles ne sont pas sécurisées et peuvent parfois amener les véhicules à manœuvrer sur les routes départementales. Aussi, en 2015, en partenariat avec le Conseil Général, nous allons matérialiser et sécuriser les points habituels de covoiturage, à savoir :

- Les Quatre Routes de Salers, ancien embranchement d'Ally
- Les Quatre Routes de Besse
- Loubéjac, St Chamant
- St Cernin, « cabine téléphonique », en face du centre technique départemental

Coût estimé 2015 : 45000€ HT

h. Territoires à énergies positives

Consciente de la qualité de son environnement et de ses paysages, qui constituent d'ailleurs, l'image de marque du Pays de Salers, la Communauté de Communes est très active dans le domaine des énergies renouvelables (projet méthanisation territorial, projet bois bûches, photovoltaïque associés...) et de la réduction de la consommation énergétique (OPAH, Habiter Mieux, covoiturage...), nous avons souhaité affirmer notre volonté en candidatant à l'appel à projet national « Territoires à énergies positives ».

Cette procédure vise à apporter un accompagnement spécifique aux territoires désireux de s'engager dans une démarche de transition énergétique.

5. ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

a. Soutien financier aux opérations communales : lotissements et logements

Depuis 2010, la communauté de communes a soutenu la réalisation de logements communaux et de lotissements par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Ce dernier est subordonné à la prise en compte de critères d'éco-conditionnalité.

Je vous rappelle que ce soutien financier prend 3 formes :

- L'ensemble de la subvention attribuée par le Conseil Général à la commune est pris sur l'enveloppe attribuée à la communauté de communes dans le cadre des contrats de développement
- La communauté de communes attribue un bonus de 5% si les critères d'éco-conditionnalité sont respectés
- Ce bonus ouvre droit à 5% supplémentaires de la part du CG

A l'heure actuelle plusieurs projets de lotissements et de logements ont été validés.

		Nbre de lots	Sub CDC 5%	Sub CG totale
Contrat 2010-2012	Escorailles	8	3 716€	27 499€
	Chausseenac	4	3 200€	18 400€
	St Chamant	7	4 000€	26 400€
	Freix Anglards	10	4 000€	36 000€
	St Martin Vx	9	4 000€	32 800€
	Anglards	5	4 000€	20 000€
	St Cernin	11	0€	32 800€
	Pleaux	1 logement		6 703€
	Barriac	1 logement	1 475€	7 375€
Contrat 2013-2015	St Paul de Salers	7	4 000€	26 400€
	TOTAL	54 lots +2 logements	28 391€	234 377€

Comme j'ai pu l'évoquer lors de notre dernier conseil communautaire, nous avons suspendu nos interventions de soutien aux lotissements et logements communaux dans l'attente d'une évaluation de la commission ad hoc.

b. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

De 2007 à 2012, nous avons réalisé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale qui a donc pris fin au 31 décembre 2012. Aujourd'hui, il nous reste des versements en attente de justificatifs, mais les reliquats devraient être demandés en 2015.

Le programme « Habiter Mieux » dans lequel nous nous sommes inscrits en 2012 jusqu'en 2017 nous a permis d'aider en 2014 près de 16 foyers, soit depuis 2012, 73 dossiers. Je vous en rappelle le principe : une aide de 500€ vient abonder le dispositif ANAH sur des projets de travaux de rénovation thermique pour des propriétaires occupants.

Bilan des interventions ANAH/ Communauté de Communes 2008-2014 :

	Propriétaires bailleurs	Remise en service d'un logement vacant	Propriétaires occupants habiter mieux	Propriétaires occupants un logement insalubre	Accédants à la propriété	Adaption du logement au handicap	TOTAL
ALLY	1	1	5	2			9
ANGLARDS DE SALERS	4	4	9	7			24
BARRIAC LES BOSQUETS			2				2
BESSE	1	1	1				3
CHAUSSENAC			1	1			2
ESCORAILLES			1				1
FONTANGES	2	2					4
FREIX ANGLARDS				3			3
GIRGOLS			1				1
LE FALGOUX			1				1
LE VAULMIER			1				1
PLEAUX	9	6	18	6	3	1	43
SAINT CERNIN	7	4	7	2	3		23
SAINT CHAMANT			2				2
SAINT ILLIDE	2	2	5	2	1		12
SAINT VINCENT SALERS	1	1					2
SAINTE EULALIE			4	1			5
SALERS	2	1	2				5
ST BONNET DE SALERS			3	2	1		6
ST CIRGUES DE MALBERT	1	1	2	2			6
ST MARTIN CLES			1				1
ST MARTIN VX	1	1	6	3			11
ST PROJET DE SALERS			1	1			3
TOTAL	32	24	73	32	8	1	170,00

A ce jour nous avons versé 137 832.00€. La programmation budgétaire nous impose donc de reprogrammer pour l'année 2015 : 41 069€. (NB : la communauté de communes paye aux attributaires l'ensemble de la subvention et se fait ensuite rembourser par les communes).

	Montant Subvention Codecom	Montant Subvention Commune	Montant de subventions total	Montant versé	Reste à verser
2008	36208,5	15179,5	51388	46022	5366
2009	13486	7329	20815	15756	5059
2010	21690,5	9690,5	31381	29470	1911
2011	11549,5	4049,5	15599	14006	1593
2012	35967	423	36390	24578	11812
2013	12914	2414	15328	6000	9328
2014	8000	0	8000	2000	6000
TOTAUX	139815,5	39085,5	178901	137832	41069

6. SERVICES AUX PERSONNES

La Communauté de Communes du Pays de Salers est très investie dans les services aux personnes ; Nous consacrons près de 100 000€ annuellement aux actions directes ou aux soutiens aux associations.

a. Notre action jeunesse

i. Relais Petite Enfance

Créée en 2009, le Relais Petite Enfance est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants. Depuis deux ans, le RPE enregistre une baisse sensible de son activité (proportionnelle à la baisse de la population jeune de notre territoire). Toutefois, au 30 novembre 2014, ce sont 73 animations au cours de l'année 2014 et l'accueil de

l'équivalent de 315 enfants (-34% / 2013), 103 assistantes maternelles (-16% / 2013) et 120 parents (-15% / 2013). Je vous rappelle que « Le coin des P'tits Bouts » est issu d'un partenariat entre la collectivité, l'association Familles Rurales d'Anglards de Salers (porteuse de la structure), la CAF et la MSA. Ce RPE est en itinérance sur Pleaux, St Cernin, St Martin Valmeroux et Anglards de Salers et bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place. Nous serons amenés en 2015 à réévaluer le fonctionnement de ce service pour en améliorer le service rendu.



Coût annuel : 17 000€

D'autre part, en 2014, nous avons renouvelé notre partenariat avec la CAF. Désormais, communes et communauté de communes partagent le même contrat « Enfance Jeunesse ».

La commission Services aux Personnes doit étudier l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes.

ii. Activités Jeunesse

Dans le cadre de son action auprès du jeune public, une des actions phare de la communauté de communes, mise en place depuis sa création, est la programmation d'animations à destination des jeunes durant les vacances scolaires. Ainsi pendant les congés de Février, Pâques, Eté et Toussaint, elles représentent chaque année l'équivalent de 1000 journées jeunes.



Coût annuel : 10 000€

Nous avons sollicité la commission Services aux Personnes pour une évaluation de cette action.

iii. Soutien aux écoles de sport

Les associations de notre territoire œuvrent pour que nos enfants puissent avoir accès à la pratique du sport à proximité de chez eux.

D'une part, afin de les soutenir dans cette démarche nous les dotons d'une subvention annuelle à concurrence de 500€ pour de l'achat de matériel pour leur école de sport.

Ainsi, l'ensemble des écoles du territoire a pu bénéficier de ce soutien (9 structures : Ecole de Foot St Illide/Ayrens ; Ping Pong du Pays de Pleaux ; Centre équestre de la Maronne ; Les écuries du Pont d'Auze ; Ecole de Foot « Entente Maronne Doire Bertrande », Ecole de Rugby de Saint Cernin, Ecole de Rugby « Saint Privat Pleaux Rugby Xaintrie », Ecole de Foot – FCAM, Ecole de Tir à l'Arc de Pleaux).

Coût annuel : 4 500€

D'autre part, nous avons souhaité nous positionner du côté des familles et leur faciliter l'accès aux activités (sportives et aussi culturelles) en créant le Chéqu'Lyre et en les faisant bénéficier de réductions. (cf encadré plus bas).

iv. Découverte d'activités

Tous les ans, la communauté de communes invite, l'ensemble des élèves des écoles et collèges du territoire et depuis 2013 les écoles de sport, à bénéficier des activités de son territoire.

Sont ainsi proposées les activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux et les sorties éducatives à la Maison de la Paille et du Grain, à la Maison de la Forêt, ou encore à la Maison de la Salers.

Coût annuel : 1 000€

b. Nos services directs aux personnes

i. Portage de repas

Au cours de l'année 2014, le soutien de la collectivité aux services de portage de repas à domicile du territoire aura permis la livraison de près de 22 180 repas (18500 en 2013).

Je vous rappelle que la communauté de communes apporte un soutien financier à chaque repas servi sur son territoire de 0.30€ (0.40€ pour les communes de la vallée du Mars : Le Falgoux, St Vincent et le Vaulmier).

Coût annuel : 7 000€

ii. Aide au dernier commerce

Ce dispositif permet d'aider jusqu'à 5 000€, un investissement dans le dernier commerce d'alimentation ou bar-restaurant de la commune.

nous n'avons pas eu d'intervention en 2014

Coût annuel inscrit : 10 000€



iii. Relais de Services Publics

La Communauté de Communes du Pays de Salers dispose de 3 points d'accueil, labellisés Relais de Services Publics, sur son territoire : Bibliothèque de Pleaux, Bibliothèque de St Cernin, Locaux de la communauté de communes.

Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) :

- CPAM, **nouveau à compter du 1^{er} janvier sur les 3 points**
- APAJ
- CAF
- Pôle Emploi
- UDAF
- MSA

Coût annuel : 3 000€



iv. Chéquier Services/Culture

A la rentrée 2014-2015, nous avons renouvelé notre action Chèqu'Lyre. Ce chéquier de bons de réduction s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire. Pour la première année de mise en œuvre (2013-2014) nous avons pu réaliser 155 prestations.

Celui-ci réalisé en partenariat avec 20 associations et structures du territoire permet aux familles de bénéficier de réductions :

- Ecoles de sport, de danse
- Ecoles de musique
- Programmation culturelle intercommunale
- Accès aux maisons thématiques...

Les Chèqu'lyre sont envoyés dans chaque foyer au moment de la rentrée scolaire.

Coût 2013-2014 : 3200€ - estimé pour 2014-2015 : 5000€



v. Soutien au secteur médico-social

La communauté de communes a décidé de soutenir la modernisation et le développement des maisons de retraite du territoire, par le financement d'une partie des hébergements temporaires.

Ainsi nous avons déjà pu aider les EHPAD d'Ally et St Illide à hauteur respectivement de 22 610€ et 25 858€.



Le projet de Salers devrait s'achever en 2015.

D'autre part, nous avons soutenu le projet d'investissement de maison de santé à St Martin Valmeroux qui a pour but d'éviter l'isolement des professions libérales et faire profiter les patients d'un lieu d'accueil unique et accessible. Coût 2014 : 50 000€

Coût 2015 : 21 298€ (EHPAD Salers)

vi. Transports scolaires

Depuis la rentrée 2013-2014, la communauté de communes organise en lieu et place des communes les transports scolaires.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le transport sur le territoire représente : 22 circuits (hors lignes régulières), fréquentés par 340 élèves (hors lignes régulières), contre 356 en 2013-2014.



Je vous rappelle le fonctionnement :

- La communauté de communes finance une personne à mi-temps. Notre rôle : coordonner le ramassage : tournées, nombre d'enfants à transporter, afin de trouver une cohérence entre les circuits. D'autre part, nous gérons l'inscription des enfants, le respect des règles de sécurité et le bon déroulement des tournées, tout au long de l'année (depuis la rentrée, 29 modifications (nouvelles prises en charge et radiations). Nous sommes le premier interlocuteur des familles et des transporteurs.
- Le Conseil Général reste maître d'ouvrage et organise les marchés. D'autre part, il reste organisateur des lignes régulières

Du point de vue financier :

- Le Conseil Général facture 120€ aux familles (cette facturation a permis au département de récupérer la TVA sur l'opération (soit par exemple pour notre territoire en 2013-2014 une économie de 35000€)). Dans ce cadre, je vous rappelle que les communes ont pris l'engagement moral de rembourser 80€ par enfant aux familles (certaines réservent cet avantage aux écoles primaires, d'autres primaires+secondaires). Charge aux communes de vérifier le paiement des 120€ au CG par les familles avant de procéder aux remboursements.

Je vous rappelle que le coût moyen d'un enfant à transporter est de 1625€ TTC.

Coût : 16 000€

Actions 2015	Coût annuel 2015
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 000€
Ecole de sport	4 500€
Découvertes d'activités	1 000€
Portage de repas à domicile	7 000€
Aide au dernier commerce	10 000€
Relais de services publics	3 000€
Chèqu'Lyre	5 000€
Soutien au secteur médico-social	21 298€
Transports scolaires	16 000€
TOTAL	94 798€

La Communauté de Communes consacre près de 95 000€ de son budget annuel à l'action directe auprès des personnes.

7. PROPOSITIONS

a. Vote des taux d'imposition 2015

Considérant la pression financière et fiscale pesant d'ores et déjà sur les ménages, je vous proposerai de nous orienter vers la stabilité fiscale que nous maintenons depuis 2009.

Toutefois, comme à notre habitude nous nous prononcerons lors de la séance du vote du budget.

b. Financement du Service Ordures Ménagères

Les investissements sur nos déchetteries sont en cours de finalisation avec le lancement du dernier équipement sur Pleaux, ouverture prévue pour le courant du 2nd trimestre 2015.

L'ensemble de ces travaux a pu être financé d'une part, par l'extinction d'un certain nombre de nos emprunts, d'autre part par une participation du budget général de 50 000€ et enfin par la réalisation d'un premier emprunt.

Si du côté de la collecte et du service déchetterie, nous restons maîtres des décisions, nous avons sollicité le SIETOM pour connaître la politique tarifaire qu'il compte mener pour 2015. Comme vous le savez, nous mettons tout en œuvre pour que le taux de TEOM reste maîtrisé et acceptable.

Là aussi je vous propose de viser la stabilité du taux même s'il convient d'ajuster quelques redevances spéciales. Je vous proposerai de vous prononcer sur son niveau lors du vote du budget.

Je vous propose de fixer le montant des redevances spéciales pour 2015. Il convient de réajuster les montants 2014 (+1% = progression estimée des bases fiscales).

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 152€ (2014 : 150€)
- Centres d'exploitation de l'Equipement : 485€ (2014 : 480€)
- CCAS de Pléaux : 12 262€ (2014 : 12 140€)
- Isotoner : 566€ (2014 : 560€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 566€ (2014 : 560€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 723€ (2014 : 715€)
- Ecoles primaires : 177€ (2014 : 175€)

c. Redevances SPANC

Considérant que la campagne de contrôle SPANC court sur 3 ans, je vous propose de reconduire les tarifs suivants pour le début d'année 2015 jusqu'au renouvellement de notre marché.

- 55€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 90€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf (conception, réalisation)
- 100€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière.

A l'issue de la procédure de consultation des entreprises qui aura lieu en début d'année 2015, nous serons amenés à actualiser ou non ces tarifs, en fonction des résultats.

d. Taxe de Séjour Intercommunale

Depuis 2012, nous reconduisons les tarifs conformes à la politique d'harmonisation des taxes de séjour au niveau départemental. Aussi, je vous propose de reconduire ces mêmes niveaux pour 2015.

	MEUBLES GITES D'ETAPE – GITES DE SEJOUR en euros	HOTELS RESIDENCE DE TOURISME en euros	CHAMBRES D'HOTES en euros	CAMPINGS CARAVANAGES HEBERGEMENT S DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS en euros	VILLAGES DE VACANCES en euros
	Tarif départemental	Tarif départemental	Tarif départemental	Tarif départemental	
Non classé	0.40	0.40	0.40	0.20	0.50
1 étoile	0.50	0.50	0.50	0.20	0.50
2 étoiles	0.75	0.75	0.75	0.20	
3 étoiles	0.90	0.90	0.90	0.50	
4 étoiles et plus	1.15	1.15	1.15	0.50	0.70

Je vous rappelle les exonérations que nous réalisons et que je vous propose de reconduire :

- Les enfants de moins de 18 ans
- Les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectif d'enfants homologué
- Les fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement dans une station
- Les bénéficiaires des aides sociales (code de l'action sociale et des familles)
- Les personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile
- Les personnes handicapées
- Les personnes en Centre pour handicapés adultes
- Les personnes en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Les personnes attachées aux malades dans les stations hydrominérales, climatiques et uvales
- Les membres de familles nombreuses qui se voient appliquer le même taux de remise que celui de leur carte SNCF

e. Adhésion EPF SMAF

Lors de la dernière réunion de la commission Architecture et Urbanisme du mois de novembre, l'EPF SMAF est venu présenter son offre de service. Cette structure est compétente pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement.

Le SMAF est financé par la création de prélèvement supplémentaire de l'ordre de 0.1 % sur le foncier bâti, 0.1 % sur la taxe d'habitation, 0.48 % sur le foncier non bâti, 0.617 % sur la CFE. Ce qui représente en moyenne sur l'Auvergne 5 € par foyer fiscal sur l'ensemble des impôts.

Aussi, compte tenu des éléments qui vous ont été présentés, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes, qui emporte avec elle l'adhésion de l'ensemble des communes.